

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

Coupe stratigraphique – avis de classement

DATE DE CONVOCATION
21 novembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 21

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-75

L'an deux mil vingt cinq
le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BIGOT

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER

M. BRUNET a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M MIZABI a donné pouvoir à M GESLIN

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme VANDEL

M JEANJEAN a donné pouvoir à M SACHOT

M PETIT a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PAUMIER a donné pouvoir à M ROGERET

Excusés

Mme LECLERC

M BRUNAUD

Mme FRIBOULET

M. BULARD

Mme Elisabeth VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire, chargée de la culture, du patrimoine et des animations.

Par courrier du 22 avril 2025, Monsieur le Préfet de la Région Normandie nous informait que la coupe stratigraphique, située sur le territoire de notre commune, avait été inscrite au titre des monuments historiques.

En effet, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 29 novembre 2022 a émis un vœu de classement au titre des monuments historiques concernant cette coupe d'une valeur scientifique et patrimoniale exceptionnelle et la Ville a rencontré son représentant le 13 novembre 2025.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) souhaite présenter le dossier devant la commission nationale du patrimoine et de l'architecture pour un classement national.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Il est souligné l'intérêt de ce niveau de protection pour cette coupe qui est un témoin de référence au niveau national et international grâce à ses strates sédimentaires qui permettent d'illustrer quatre cycles interglaciaires et glaciaires.

Cette procédure nécessite un accord des propriétaires pour cette proposition de classement qui s'étendrait au chemin communal du Mont Enot.

A noter que cela n'entraînerait aucune modification de l'usage du chemin.

Il est donc proposé au Conseil municipal de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de donner un avis favorable à cette proposition de classement de la coupe stratigraphique.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

L'intérêt de la coupe stratigraphique située sur la commune qui témoigne grâce à ses strates sédimentaires de quatre cycles interglaciaires et glaciaires ;

Le vœu de classement de la coupe stratigraphique au titre des monuments historiques par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 29 novembre 2022 ;

La volonté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de présenter le dossier devant la commission nationale du patrimoine et de l'architecture ;

Le souhait de la commune de préserver et de valoriser ce patrimoine notamment à des fins scientifiques

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de donner un avis favorable à la proposition de classement de la coupe stratigraphique qui s'étendrait au chemin communal du Mont Enot ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025